



MUDAISON 25, 26, 27 septembre 2020

## CANDIDATURES, SELECTIONS, CONDITIONS D'EXPOSITION.

Les Caudalies, Week-end des arts accueille chaque année au cœur du village une exposition d'art pluridisciplinaire. Cet événement ouvert à un large public, rythmé d'animations festives réunit durant trois journées, de nombreux artistes de qualité dans des lieux privés ou publics. La journée du vendredi est entièrement réservée aux scolaires de Mudaïson, quelques classes des deux collèges accueillant des enfants de la commune, ainsi que des résidents d'une HEPAD.

### - Programme :

Les lieux d'accueil sont ouverts **aux scolaires** le vendredi de 9h à 16h. **Au public** le samedi de 10h à 19h et le dimanche de 10h à 18h.

Les artistes s'engagent à être présents durant le temps de l'expo, ou à se faire remplacer.

Installation et accrochage des œuvres le jeudi 24 septembre de 8h à 22h.

Décrochage le dimanche à compter de 18h.

Le programme : animations de rues, spectacles, performances, inauguration officielle, vous sera communiqué et visible sur le site.

### - Candidature :

Tout artiste désirant participer, doit candidater soit par mail ou courrier postal avant le 15 avril 2020.

***Toute candidature parvenant après cette date sera automatiquement refusée.***

Il devra obligatoirement fournir par courriel ou courrier : adresse en bas de page

- Le bulletin de candidature téléchargeable sur le site : [www.lescaudalies.org](http://www.lescaudalies.org)
- Une note expliquant votre démarche artistique. 145 caractères maximum au format Word (espaces compris) et complétée par vos coordonnées : Site – email -
- Les reproductions de plusieurs œuvres (3 Maxi). Dont celle de votre choix qui pourrait être utilisée après sélection, pour insertion dans le catalogue 2020

Par mail : Format JPEG 300 dpi maxi 1,5 Mo. Un seul mail est demandé. Utilisez wetransfer si un seul mail s'avérait insuffisant.

Par courrier postal : reproduction sur tirage photo uniquement en A5 minimum, A4 Maximum, accompagnées d'une enveloppe timbrée si retour désiré.

Association Week-end des arts - n°W343027481

2 Rue de l'étang de l'or - 34130 MUDAISON

: Tél 06.48.28.56.58. - Site : [www.lescaudalies.org](http://www.lescaudalies.org) -  
[email : weekenddesarts@outlook.fr](mailto:weekenddesarts@outlook.fr)

## **Sélection :**

Les candidatures seront examinées par un comité de sélection.

Les critères de sélections portent sur l'originalité de la démarche, la maîtrise des techniques et la volonté de renouvellement de l'exposition.

Les copies d'œuvres connues ou classiques ne seront pas acceptées.

Les résultats seront communiqués par mail début avril 2020.

Les documents des candidats non sélectionnés seront renvoyés (fournir enveloppe de retour)

### **- Frais d'inscriptions :**

Les frais d'inscriptions sont à joindre au dossier de candidature. Ils s'élèvent à 40 euros par personne et par place d'exposition. Il est possible de candidater pour deux places d'exposition. Les frais d'expositions participent à l'organisation de l'évènement dans son ensemble.

### **- Lieux d'expositions :**

Les lieux d'expositions sont répartis dans le village de Mudaison et le château du Bosc, dans des espaces privés mis à disposition par les habitants et des lieux communaux. (20 au total).

Les artistes sont répartis dans ces lieux, en fonction d'une cohésion des travaux, des formats et des techniques.

Chaque artiste dispose de 6 mètres linéaires ou 6 m<sup>2</sup> pour les sculpteurs.

Il appartient aux artistes de prévoir leur accrochage (chaînes, S...) leurs supports, et leur éclairage d'appoint.

### **- Vente et protection des œuvres :**

Les ventes éventuelles restent sous l'entière responsabilité de chaque artiste qui devra se conformer à la réglementation fiscale. L'Association n'exige aucun prélèvement financier sur les œuvres vendues.

Chaque participant autorise, gracieusement, l'association « les caudalies » à utiliser toutes les images relatives aux œuvres et aux artistes dans les différents supports de communication et à les diffuser dans les différents médias.

L'association décline toutes responsabilités en cas de perte, vol ou dégradations diverses. Les artistes censés connaître la législation en vigueur dans le monde de l'art pourront contacter une assurance personnelle.

**La signature du bulletin d'inscription vaut approbation du présent règlement et exclut tout recours contre l'association.**